

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 53 (1902)
Heft: 7-8

Artikel: Dégâts causés par une avalanche à la Handegg
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-785606>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Voici de longues années déjà que l'on s'occupe activement chez nous de la correction des torrents et de leur extinction. Il semblerait donc que les observations faites jusqu'ici devraient nous rendre attentifs à certains faits. Or, trop souvent encore, cette restauration des berges reste reléguée à l'arrière plan : on commence souvent par où l'on devrait terminer. L'ingénieur vient le premier ; il ne s'occupe guère que du lit du torrent, pour édifier ses barrages, ses radiers et ses digues. Après quoi on s'aperçoit que les berges réclament encore une autre consolidation que celle de leur pied et l'on appelle le forestier dont la seule tâche consiste pour ainsi dire, à reboiser des terrains jadis instables, fixés tant bien que mal par les travaux de la correction.

Et cependant, la cause même des glissements n'est pas anéantie, les ravins continuent à se dévaster. Alors, vient le draineur.

Ne serait-il pas plus logique de commencer en tout premier lieu par l'assainissement ? Combien de barrages seraient inutiles si l'on empêchait les berges d'alimenter le torrent de leurs éboulis, combien de digues l'on pourrait supprimer si l'on consolidait les berges par la tête quand le mal est en haut et non au pied.

Ce que nous devons chercher à obtenir dans les travaux de la restauration, c'est une vue d'ensemble. Les études qui s'entreprennent trop souvent indépendamment les unes des autres ne devraient au contraire ne faire qu'un tout, sur lequel on pourra d'autant plus se baser avec confiance qu'il résumera pour ainsi dire, la synthèse des diverses méthodes applicables. *M. D. C.*



Dégâts causés par une avalanche à la Handegg.

(Avec illustration)

Nous donnons ici la reproduction d'une photographie du cône d'avalanche de la Handegg (Handegglaui) et de la forêt renversée par cette dernière.

On aperçoit au premier plan la route du Grimsel qui tourne à droite (en dehors du champ de la gravure), pour traverser l'Aar et apparaître de nouveau dans le fond, en avant de la paroi gra-

nitique du Stock. On peut reconnaître, dans le centre de la figure, le cours du fleuve recouvert sur plus de 300 m. par le dépôt de l'avalanche tombée en cet endroit.

L'avalanche de la Handegg prend naissance au Alplisstock, sur le versant ouest de la vallée. Elle ne descend pas chaque année jusqu'au fond, mais seulement lorsqu'il tombe de grandes quantités de neige au printemps et que les pluies ou la fonte surviennent immédiatement après. La dernière grande chute date du mois d'avril 1902 et celle qui l'a précédée du printemps 1892. On ne se souvient pas qu'elle ait causé des dégâts appréciables à la forêt. Il est vrai que le rajeunissement qui envahit petit à petit le couloir est anéanti régulièrement au bout de quelques années; mais ce terrain ne saurait être considéré comme faisant partie de la forêt proprement dite.

Il n'en a malheureusement pas été de même cette année. Une avalanche de dimension considérable a dépassé de beaucoup la zone dangereuse, renversant sur son passage, non seulement la forêt qui se trouve immédiatement au sud de l'hôtel, mais aussi celle située de l'autre côté, sur la rive droite de l'Aar. Elle a rasé ainsi une surface de 4 à 5 hectares, peuplement jardiné composé d'épicéas dont les plus vieux exemplaires dépassent 160 ans. Quelques mélèzes clairsemés dans le massif ont plus ou moins bien résisté à la force du courant, mais leur aspect est des plus misérable.

La route du Grimsel a dû être ouverte sur une longueur de 550 m. et à une profondeur de 4 à 5 m., par place même jusqu'à 7 m. En 1896, la masse de neige déposée en cet endroit était encore plus considérable; la couche dépassait 10 à 12 m. d'épaisseur, en sorte qu'il fallut la traverser en tunnel.

Voici quelques chiffres résultant de mesurages ou d'estimations faites le 30 avril et le 31 mai 1902:

Longueur moyenne du cône	=	500 m. environ.	} Volume de la neige, 1 million de m ³ environ.
Largeur	"	" = 500 "	
Hauteur	"	" = 4 "	

Que faudra-t-il faire de la parcelle de forêt ainsi anéantie? A notre avis il faut s'empresse de replanter, dès que la chose sera possible, et ne pas abandonner cette surface à elle-même, c'est-à-dire la livrer au parcours. Il s'agit en effet là d'une avalanche accidentelle, qui peut fort bien ne se reproduire que dans

un délai suffisant pour permettre à la forêt d'atteindre un âge avancé. On peut donc, en réalité, comparer ces dégâts à ceux causés par le vent, ou par les ouragans, dans des localités plus particulièrement exposées. *D'après A.-M. Edition allemande.*



Les traverses de chemin de fer et leur durée.

Actuellement, une grande partie des bois en grume est convertie en traverses de chemin de fer, mais on n'y emploie généralement que les bois de second choix, car les prix offerts par les Compagnies sont habituellement peu rémunérateurs. Les essences employées à cette fabrication sont principalement, dans les bois feuillus, le chêne, le hêtre et parfois, mais rarement en Europe, l'eucalyptus; parmi les résineux ce sont l'épicéa, le sapin, le pin et le mélèze.

Toutes les Compagnies prescrivent dans leurs cahiers des charges qu'il faut que l'abatage des bois destinés à la préparation des traverses se fasse en hiver. Mais cependant, lorsque ces traverses doivent être traitées par la créosote ou tout autre procédé de conservation, il est préférable de n'exploiter les bois qu'au printemps ou en été, c'est-à-dire au moment où la sève peut se remplacer plus facilement par une substance antiseptique.

L'âge du bois importe assez peu; les traverses fabriquées avec du jeune bois paraissent durer autant que les autres. Cependant on fixe habituellement pour les feuillus l'âge de 70 à 150 ans et pour les résineux celui de 40 à 100 ans.

Plusieurs Compagnies n'admettent pas les traverses de bois flotté, car elles prétendent que cela les amollit et les rend moins résistantes.

Quant à leur durée, à l'état normal, c'est celles de chêne qui arrivent en première ligne. Celles du cœur sans aubier durent jusqu'à 25 ans sur les voies principales. Avec l'aubier, leur durée est moitié moins longue sur les voies principales, après quoi on les emploie sur celles de garage où elles font encore un bon service pendant 5 ou 6 ans. Le créosotage donne à ces dernières une